

DATE DE CONVOCATION

2 FEVRIER 2021

DATE D’AFFICHAGE

2 FEVRIER 2021

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 20

REPRESENTÉS : 08

VOTANTS : 28

ABSENT : 01

**N°2021-02-01: DEBAT
RELATIF AU RAPPORT SUR
LES ORIENTATIONS
BUDGETAIRES POUR
L’ANNEE 2021 – BUDGET
COMMUNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAREUILLE**

Envoyé en préfecture le 11/02/2021

Reçu en préfecture le 11/02/2021

Affiché le

ID : 078-217803808-20210208-20210201-DE

L’an deux mille vingt et un, le lundi 8 février à 16H00, le Conseil municipal légalement convoqué, s’est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

PRESENTS : M RICHARD, M LEPRETRE, Mme KARM , M CAMARD
Mme BIGAY, Mme QUINET, M. SENNEUR, M. CHOLET, Mme GUERITEAU
M COLLIN, M. LANGLOIS, Mme JANCEK, M LECOT, Mme RAULT, M
GIBERT, Mme MERVOYER, M FALCHETTO, Mme THIEBLEMONT
Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTE :

- M. SEGUIER par M. LEPRETRE
- Mme CANUS par M. SENNEUR
- Mme RIVIERE par M. LEPRETRE
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- Mme ALLIX par M. RICHARD
- M. COURTOT par M. CAMARD
- M. DEVERS par Mme BIGAY
- Mme URBAIN par Mme RAULT

EXCUSE : M. ALIOUANE

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Olivier LEPRETRE est désigné secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L2312-1 ;

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d’orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République ;

VU la loi N°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République, notamment en son article 107 ;

VU la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 introduisant de nouvelles règles concernant le débat d’orientation budgétaires, notamment en son article 13-II ;

CONSIDERANT que dans les deux mois précédant le vote du budget, le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget communal ;

CONSIDERANT que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil municipal, dont il est pris acte par délibération spécifique,

CONSIDERANT le rapport joint aux convocations des Conseillers Municipaux ;

CONSIDERANT l’avis favorable unanime rendu par la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 25 janvier 2021 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Laurent RICHARD, Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

PREND ACTE de la tenue d'un débat relatif au rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que sur les dispositions programmatrices du budget communal pour l'exercice 2021.

DIT que ce rapport sera communiqué au représentant de l'Etat dans le Département.

DIT que ce rapport figurera sur le site internet de la commune.

Pour copie conforme au registre



Laurent RICHARD

Maire

Conseiller départemental des Yvelines

Président de la C.C. Gally Mauldre